

LES CAHIERS DE L'UDAF

DU VAL DE MARNE

N°4 – Novembre 2020

NOUVELLE PLACE DE L'ENFANT ET ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS



LES CAHIERS DE L'UDAF

DU VAL DE MARNE

Sommaire

 Mutation des rapports familiaux et nouvelle place de l'enfant	5
La fragilisation du conjugal comme opérateur de la seconde modernité familiale	5
Reconfiguration normative, responsabilisation et précarisation	6
L'investissement expressif et identitaire de l'enfant	7
La promotion de la petite enfance par les discours savants	7
 Le soutien à la parentalité comme réponse aux mutations sociales et familiales	11
Une société civile en effervescence	11
La reconnaissance institutionnelle des innovations associatives	12
La mise en place d'un dispositif de parentalité	13
 Bibliographie	18
 Zoom sur ...	19

Edito



Françoise Souweine,
*Présidente de l'Udaf
du Val-de-Marne*

« La nouvelle place de l'enfant et l'accompagnement des parents » est le thème abordé lors du forum de l'Udaf du Val-de-Marne. Pour animer cette rencontre, nous avons invité Gérard Neyrand qui par son parcours antérieur pouvait ouvrir la réflexion sur la place de l'enfant et des parents aujourd'hui.

Pour introduire ce numéro je souhaiterais émettre quelques éléments de cadrage évoqués lors des propos liminaires de cette rencontre.

A l'aube de cette année 2020, le bilan démographique de l'INSEE a annoncé une cinquième année de baisse consécutive de la fécondité, sous les 1,873 enfants par femme. La modification du comportement des couples à l'origine de cette baisse est la cause essentielle de la baisse des naissances depuis 5 ans, la baisse du nombre de femmes en âge de procréer jouant un rôle minoritaire. En 2019, il est né près de 70 000 enfants de moins qu'en 2014. Le total des naissances sur 12 mois glissants a baissé sans interruption pendant 60 mois, sans aucun rebond, ce qui est inédit depuis l'après-guerre.

Triste constat pour une association familiale qui doit constamment militer pour une politique familiale dynamique.

Choisir d'avoir un enfant c'est avoir confiance en l'avenir. Le rôle de la politique familiale est de contribuer à créer cette confiance en apportant aux familles une aide concrète et stable. Or, depuis plus de 10 ans, des prestations familiales sont sacrifiées ou rognées, et depuis 6 ans le développement de l'accueil de la petite enfance stagne, voir régresse : la politique familiale est de moins en moins en mesure de donner confiance aux familles et de leur permettre de réaliser leur désir d'enfant. La parentalité s'est aujourd'hui banalisée dans les discours des politiques familiales et sociales par, notamment, la mise en place de mesures d'accompagnement et de soutien. L'émergence de ce concept et des dispositifs qui y sont associés sur la scène politique est une réalité prégnante.

Gérard Neyrand, parle du glissement du terme « parentalité » vers une définition d'un « dispositif de parentalité ». Pour lui, la parentalité constitue un analyseur privilégié des mutations sociales et familiales, parce qu'elle permet, entre autres, de considérer que la famille est perméable aux autres institutions sociales qui assurent également un rôle éducatif.

Pour terminer mon propos, Gérard Neyrand souhaite alerter les décideurs politiques sur les responsabilités qu'il trouve excessives pour les parents en matière d'éducation. Il faut une meilleure reconnaissance des autres instances de socialisation des enfants (médias, modes d'accueil, école.....) et une plus grande prise en considération de l'impact des conditions de vie des familles sur les possibilités pour les parents d'assumer au mieux leur mission éducative.

Mais pour l'enfant d'aujourd'hui, quelle est sa vision de la famille ? Quelles sont les logiques de soutien à la parentalité ? Quel est le positionnement des institutions et associations dans ce cadre ?

Toutes ces questions nous interrogent au quotidien et à travers l'intervention de Gérard Neyrand largement reprise dans cette publication, la réflexion est posée, des réponses sont apportées.

Françoise Souweine
Présidente



Mutation des rapports familiaux et nouvelle place de l'enfant

Avec le XXe siècle se développe ce que Michel Foucault (1976) désigne comme le passage du régime de la loi au régime de la norme, autrement dit une gestion par intériorisation des normes plutôt que par répression des manquements à la loi. Se concrétise ainsi une évolution qui a vu s'affirmer tour à tour la valeur et les droits de l'individu (au détriment des structures collectives), de la femme (au détriment de la domination masculine), de l'enfant (au détriment de la puissance paternelle et familiale) et la place de l'Etat comme instance de régulation des relations à l'intérieur de la sphère privée et de la famille, jusqu'à la mise en oeuvre d'une intervention directe lorsque cela est jugé nécessaire, notamment lorsqu'est en jeu l'intérêt des enfants. Ce qui correspond au développement de la Protection de l'enfance (Chauvière, 1980).

Un double mouvement régulé par l'Etat a ainsi traversé le XXe siècle, d'émancipation des individus à l'égard des institutions les plus contraignantes (comme le mariage) et de valorisation de l'enfant comme référent fondateur de la vie familiale et de l'ordre social, jusqu'à ce qu'on arrive à la fin du siècle à une véritable promotion politique de la parentalité comme instance fondatrice de la socialisation, et de ce fait organisatrice du lien social. Les transformations qui marquent la politique familiale française s'avèrent à cet égard exemplaires depuis la contestation du mariage-institution dès la fin des années 1960 jusqu'à la fonctionnalisation de la politique de la parentalité au milieu des années 2010.

La fragilisation du conjugal comme opérateur de la seconde modernité familiale

Tout le système familial a été reconsidéré du fait de la remise en cause du mariage institution (divorces, union libre), et les pouvoirs publics ont accompagné tant bien que mal cette mutation en promulguant les lois nécessaires à son encadrement et les mesures destinées à soutenir les individus les plus fragilisés face à cette véritable révolution des moeurs. L'une des mesures les plus emblématiques de ce repositionnement de l'Etat social a été la création de

l'Allocation parent isolé (API) en 1976, destinée à répondre à la montée des situations monoparentales féminines et visant à "compenser" la perte de la position paternelle de pourvoyeur aux besoins de la famille par un soutien de l'Etat. Mais à cette individualisation des logiques de gestion sociale a correspondu une logique sociopolitique de responsabilisation croissante des individus avec l'entrée dans une société néolibérale.



Reconfiguration normative, responsabilisation et précarisation

Les années 1970 en France sont ainsi illustratives d'un processus de reconfiguration portant à la fois sur une subversion des rapports familiaux et privés antérieurs, la fin de la période de développement économique des trente glorieuses avec le "choc pétrolier" de 1974-75, l'autonomisation du capital financier avec le développement des entreprises multinationales et la perte de contrôle du politique, et l'affirmation de la responsabilisation des individus comme principe de gestion, autorisant l'Etat à déléguer à la société civile nombre de ses fonctions de régulation sociale.

L'idéologie néolibérale justifie ainsi le transfert sur les individus de la pleine responsabilité de leur situation, occultant le poids des rapports sociaux. D'une certaine façon, la responsabilisation, et je dirai même souvent la sur-responsabilisation, est la contrepartie du processus d'individualisation porté par le développement des médias et d'une société de consommation qui prônent la réalisation de soi à travers la jouissance des objets, des services et des relations. Autrement dit, la « société des individus » (Elias, 1991) s'appuie sur l'intériorisation des normes comme moyen de régulation des rapports interpersonnels, en développant les stratégies d'inculcation et de persuasion et en renvoyant à la marge la gestion des dysfonctionnements de cette régulation intériorisée.

La difficulté inhérente à un tel mode de gestion sociale est double et tient, d'une part, à la prolifération des injonctions normatives, d'autre part et de façon liée, aux difficultés d'intégration de ces normes par un nombre croissant de personnes, tenant aux phénomènes de précarisation, de diversification culturelle et de complexification des modes de vie.

Le droit a beaucoup de mal à encadrer cette évolution dans un contexte où l'assistance médicale à la procréation vient poser de nouvelles questions éthiques. Ce qui aboutit à ce que certains désignent comme une « perte des repères », mais correspond plutôt à une multiplication de repères parfois contradictoires.

Du côté des familles elles-mêmes, ce que l'on constate est la présence d'un désarroi croissant chez beaucoup de parents, confrontés à la diversification aussi bien des normes que des situations familiales, à une époque où l'arrivée tardive du premier enfant (près de 30 ans en moyenne en France pour les femmes, et 32 pour les hommes) et la distance à la famille élargie provoquent une indécision quant au « bon exercice » de la parentalité.



L'impact des mutations familiales sur la place de l'enfant

Cette situation n'est pas sans conséquences, à la fois sur le plan pratique, avec une complexification des modalités d'accueil et de socialisation de l'enfant, ainsi qu'un allongement de la durée de vie des enfants chez

leurs parents, et sur le plan relationnel, avec une mise en tension possible des relations conjugales et parentales. Ce d'autant plus qu'aujourd'hui, pour répondre aux idéaux sociaux de réalisation de soi et d'épanouissement personnel, deux proches servent de support à cet objectif d'épanouissement personnel partagé par tous : le conjoint et l'enfant.

L'investissement expressif et identitaire de l'enfant

Si le petit enfant est toujours le premier objet d'investissement éducatif des parents, il est devenu aussi un support majeur de l'affirmation identitaire des dits parents.

L'affectivité relationnelle parent-enfant n'a sans doute jamais été aussi développée et généralisée qu'aujourd'hui, et cela ne va pas sans de multiples conséquences, notamment la difficulté rencontrée chez beaucoup de parents à concilier leur attachement affectif, prenant fréquemment un tour quasi-fusionnel, avec une position d'autorité éducative, qu'ils ont alors beaucoup de mal à assumer. Cette difficulté se révèle particulièrement fréquente en milieu populaire, où la

dimension fusionnelle des relations familiales se retrouve fortement représentée (Schwartz, 1990), et va être réactivée à l'adolescence, notamment dans les situations post-séparation parentale.

Mais cette complexification de la place de l'enfant dans la famille ne tient pas seulement aux transformations de la sphère privée, en interaction avec les autres espaces sociaux. Un autre élément a fortement contribué à modifier cette place, l'évolution des savoirs sur la petite enfance et l'enfance, et la diffusion des connaissances par les médias.

La promotion de la petite enfance par les discours savants

La façon dont les savoirs concernant l'enfance se sont diffusés au sein de fractions de plus en plus larges de la population est liée à l'évolution sociale des sociétés occidentales, qui, au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, voient le développement rapide des moyens

de communication dans des sociétés en pleine expansion. Ce qui va permettre la diffusion, chez les professionnels (logique savante) puis dans le grand public (logique médiatique) d'un nouveau regard sur l'enfant (Neyrand, 2000).



■ Le bébé au centre des mutations

Jusqu'aux années 1950-60 le bébé était envisagé essentiellement comme un être de besoins physiques, ce qu'attestait sa désignation populaire comme un « tube digestif ». La mise en place de la PMI en 1945 correspond à une phase où la survie du nourrisson apparaît primordiale, l'accent y est d'autant plus mis sur la dimension biologique.

Ce qui a contribué à transformer la façon de voir dominante fut un problème particulier : le nombre exceptionnel de bébés privés de leurs parents suite à la guerre et placés en institution, et les graves

perturbations psychologiques en résultant. En effet, se développe dès 1945 avec le psychanalyste américain René Spitz la critique de l'hospitalisme, ces graves perturbations psychiques présentées par des bébés bénéficiant de soins physiques adéquats mais totalement impersonnels, et qui produisent chez l'enfant des carences affectives pouvant entraîner des troubles très graves. Progressivement la représentation de l'enfant accorde à la vie affective une place grandissante.

■ Reconnaissance de l'affectif précoce et prévalence maternelle

Cette reconnaissance de l'importance de la vie affective dès la naissance s'appuie sur la mise en exergue d'un lien fondamental : le lien mère-enfant. Et l'exhaussement de cette dyade mère-enfant est porté à un tel niveau que toutes les autres relations en sont minimisées (le père) ou disqualifiées (l'accueil collectif). En parallèle, les lieux de garde subissent de nombreuses critiques sur leur caractère trop collectif et dépersonnalisant. La psychanalyse se trouve alors constituée en théorie de référence quant au bien-être du bébé et contribue, dans le champ du savoir mais aussi de sa vulgarisation dans les médias, à l'affirmation du familialisme ambiant. Dans l'ordre de la théorie largement dominante à l'époque la chose est entendue. L'équilibre de l'enfant dépend de la phase primaire de fusion avec la mère, le père étant dévolu à « s'occuper de l'environnement de la mère » (Winnicott, 1957), les professionnels étrangers constituant des substituts plus ou moins insatisfaisants.

Cette position théorique reste d'actualité pour beaucoup. On comprend alors le désarroi qu'ont pu entraîner les mutations sociales en matière de parentalité. Pourtant, nombre de psychologues et de

cliniciens sont revenus d'une telle conception structuro-fonctionnaliste statique qui attribue une position spécifique et inaltérable à chaque parent, sans reconnaître son historicité. Avec les écrits de Gérard Mendel (1969), Bruno Bettelheim (1969) ou Elisabeth Badinter (1980), une nouvelle vision de l'enfant et des places parentales se développe. Mais deux psychologues qui avaient contribué à théoriser en France la prévalence maternelle – Myriam David et Geneviève Appel – relativisent l'importance irremplaçable de la mère dans la socialisation du jeune enfant par la publication de leur étude : "Loczy ou le maternage insolite" en 1973, en montrant, à travers l'expérience de l'Institut National de Méthodologie des Maisons d'enfants de Budapest, que des professionnelles pouvaient tout à fait réaliser une éducation satisfaisante des bébés et jeunes enfants. La conception des rapports de l'enfant à ses parents s'en trouve profondément modifiée : la mère y perd son statut irremplaçable alors que le père s'initie au soin du bébé.



■ L'irruption de la question du père

De la même façon, la position des pères à l'égard des bébés va être progressivement reconsidérée. Les manifestations d'une couvade masculine durant la grossesse de la femme montrent l'importance du rapport imaginaire de l'homme à la grossesse et l'enfantement et son implication fantasmatique, à l'opposé d'une représentation qui fait de l'enfant la « chose » de la mère (This, 1980 ; Delaisi, 1981). La généralisation de la contraception moderne a contribué à éroder cette représentation en obligeant à « penser » l'enfant avant de le faire. L'effet de libération va alors être double concernant aussi bien la maîtrise par elles-mêmes du corps des femmes que la revalorisation

d'une paternité beaucoup plus volontaire que subie, alors même qu'est démontrée l'adaptabilité sans problème des enfants à différentes figures d'attachement (Lamb, 1982, Hurstel, 1985). cf. L'enfant, la mère et la question du père & La mère n'est pas tout. La théorie clinique est ainsi amenée à se reconfigurer (Tort, 2005). Cf. Père, mère, des fonctions incertaines.

Mais ces réévaluations de la théorie dominante ont dû composer avec des bouleversements tout aussi fondamentaux, ceux apportés par le progrès biomédical qui a permis d'intervenir sur le processus-même de la reproduction.

■ Les bouleversements de l'éthique de la reproduction humaine

La rupture qu'ont provoquée les progrès de la biologie médicale appliquée à la reproduction sur les conceptions de la parentalité est d'abord d'ordre éthique. Les sciences humaines ne peuvent fournir de réponses aux questions que d'emblée posent les Procréations Médicalement Assistées, dès 1978 avec la naissance en Angleterre du premier « bébé éprouvette » Louise Brown. L'apparition des comités d'éthique (en 1983 en France) symbolise cette réorganisation tout autant qu'elle exprime le désarroi ambiant, car ces nouvelles techniques d'aide apportent désormais de

l'incertitude là où les théories traditionnelles se sont élaborées au regard de l'immuabilité des données de la parenté. Le plus bel exemple en est fourni par la remise en question de la certitude de la maternité biologique. En cas de transfert d'embryon, qui est la mère biologique : la donneuse d'ovocytes ou la porteuse de l'embryon, toutes deux indispensables à sa survie ? Question choquante, très vite refoulée en instituant en France l'anonymat et le secret en ce qui concerne les donneurs de gamètes, à l'image de l'accouchement sous X.



Mutation des rapports familiaux et nouvelle place de l'enfant - Gérard Neyrand

Le désarroi est généralisé, selon les pays ou les moments, telle ou telle pratique sera ou non autorisée ou interdite. Les donneuses d'ovocytes seront selon les cas anonymes ou pourront faire partie de l'entourage de la mère, et la maternité pour autrui autorisée ou non. De plus, ces techniques peuvent concerner d'autres personnes que celles vivant en couple hétérosexuel, personnes seules ou couples homosexuels, voire femmes ménopausées. La révision des lois de bioéthique sera toujours à l'ordre du jour, sans jamais faire consensus (Recherches familiales, 2010).

L'image de la petite enfance s'est ainsi radicalement transformée. Désormais « Le bébé est une personne » nous dit Martino à propos de l'œuvre de Dolto, c'est un sujet en devenir, qui est capable de réaliser très précocement des apprentissages cognitifs dont on l'avait longtemps cru incapable. Tant et si bien que l'image du nouveau rapport au jeune enfant qui se diffuse dans le grand public, à une époque de libéralisation des mœurs, va être celle, quelque peu erronée, de la permissivité dans l'éducation, bien loin des mérites de la sanction éducative théorisés par la principale intéressée, Dolto, sous le nom de « castrations symboligènes » (Schauder, 2004). L'interdit reste structurant.

Les représentations de l'enfance évoluent ainsi de façon hétérogène, manifestant des divergences plus ou moins importantes selon le niveau de proximité des personnes avec les connaissances produites... sans compter, les divergences internes au champ des connaissances lui-même. Mais la caractéristique des savoirs aujourd'hui c'est qu'ils ne sont plus réservés aux seuls spécialistes, et leur médiatisation ne va pas sans produire des effets assez contradictoires. Car souvent dans les médias, les savoirs sont caricaturés. Ils servent de cadrage référentiel des comportements et de légitimation des attitudes induites. Se trouve ainsi produit un espace de positionnement éducatif légitime, avec ce paradoxe que sa normativité augmente avec la baisse de la scientificité du propos.



Le soutien à la parentalité comme réponse aux mutations sociales et familiales

Voyons alors comment la gestion politique a fait de l'enfance et de la parentalité un des domaines clés de son intervention. Face à la « montée des incertitudes » (Castel, 2009), en effet, la société civile et les associations dans un premier temps, puis l'Etat et les institutions vont réagir en promouvant un « soutien à la parentalité » multiforme, qui va progressivement devenir l'objet d'une politique de plus en plus explicite. Dans un premier temps, la réponse à cette transformation sociale brutale et profonde est portée par un certain nombre d'initiatives associatives, qui ont pour visée et pour fonction d'accompagner cette mutation en proposant de nouvelles pratiques qui soient en phase avec « l'esprit du temps » (Morin, 1962).

Une société civile en effervescence

Du côté de la petite enfance, ce sera la création des crèches parentales, dans la continuité de la crèche sauvage de la Sorbonne mise en place à l'université durant les événements de 1968. Cette expérience autogestionnaire d'un lieu de garde où collaborent parents et professionnels fera recette et l'on verra se développer rapidement de nombreux autres lieux, qui se fédéreront en 1980 dans l'Association des collectifs enfants-parents-professionnels (ACEPP). Ce qui leur apportera une meilleure reconnaissance et la possibilité d'un soutien institutionnel (Cadart, 2006).

Mais, alors que l'accueil de l'enfance se reconfigure, une autre initiative associative va être promise à un grand avenir, les Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP). Son prototype le plus connu est sans doute la Maison verte, ouverte par Françoise Dolto et son équipe le 6 janvier 1979 à Paris (Dolto, 1981 ; Neyrand, 1995). La grande originalité de ces lieux d'accueil a été d'accueillir un enfant de moins de 4 ans toujours accompagné d'un parent (ou d'un adulte tuteur) restant en permanence avec lui dans le lieu. Répondant à des objectifs de prévention des troubles de la séparation et de sociabilité, ces lieux auront un grand succès, dépassant les mille en France dans les années 2000 (Scheu, Fraïoli, 2010), grâce, entre autres, à la reconnaissance de leur intérêt par les institutions.

Face aux mutations de la famille, la société civile développe des initiatives dans d'autres secteurs que la petite enfance, notamment celui de la situation des enfants après la séparation de leurs parents. En effet, dès les années 1980 est importé d'Amérique du nord la pratique de la médiation familiale, essentiellement centrée sur l'élaboration par les parents avec l'aide d'un tiers neutre d'une solution satisfaisante de résidence de l'enfant et de maintien des liens avec ses deux parents après leur séparation (Bastard, Cardia-Vonèche, 1990 ; Dahan, 1997). En parallèle, sont créés des espaces rencontre (ex-points rencontre) destinés à permettre le maintien du lien de l'enfant avec le parent chez lequel il ne vit pas dans les cas de séparations très conflictuelles ou problématiques (Gréchez, 1992 ; Bédère et collab, 2011). L'accueil se fait alors dans un espace aménagé, la présence d'un tiers à proximité est pensée comme prévention de tout risque, et l'objectif du lieu est qu'à terme le droit de visite et d'hébergement du parent « non gardien » puisse être assuré librement.

D'autres initiatives, généralistes ou spécialisées, se développent durant ces années, destinées à soutenir les parents, comme par exemple les groupes de paroles de parents ou le soutien scolaire...



La reconnaissance institutionnelle des innovations associatives

L'Etat, confronté à la précarisation économique et familiale ne peut plus assumer l'ancien rôle de providence qu'il assurait jusque là, et se voit contraint de participer autrement à la prise en charge des risques sociaux en déléguant à la famille (Castel, 1991), à la société civile et aux associations un certain nombre de ses fonctions de protection. A tel point que certains parleront du passage d'un Etat providence à un Etat animateur du social (Donzelot, Estèbe, 1994).

De fait, l'évolution des politiques publiques suivra deux voies parallèles en matière de gestion familiale : une stratégie de délégation à la société civile et aux familles d'une partie de la régulation sociale relative à la famille, et une stratégie d'encadrement par l'évolution du cadre législatif et réglementaire. Depuis la loi de 1970, qui remplace la puissance paternelle par une autorité parentale exercée conjointement par les deux parents jusqu'à la loi de 2013 qui institue le mariage de personnes de même sexe, l'ensemble de ces lois met en évidence que la totalité du référentiel normatif de la

famille s'est transformée. On est passé d'une famille instituée par un mariage inconditionnel et indissoluble (ou presque) à une famille fondée par la venue de l'enfant, où les individualités sont affirmées, notamment l'autonomie des femmes et dans une certaine mesure des enfants, où l'union maritale n'est plus obligatoire et peut être remplacée par un contrat civil, ou pas de contrat du tout. Les séparations conjugales sont devenues communes (avec un taux de divorce qui approche des 50% dès le début du XXI^e siècle), et le rapport à l'enfant se retrouve extrêmement valorisé, tant dans les attitudes et propos des parents que dans les discours médiatiques et politiques.

Le temps est bien alors à la promotion de la parentalité, qu'il s'agisse d'insister sur son importance ou de mettre en œuvre des mesures destinées à la soutenir, mais essentiellement dans la perspective de l'éducation de l'enfant.



La mise en place d'un dispositif de parentalité

La reconnaissance institutionnelle des actions de soutien à la parentalité a été portée par des organismes comme la Fondation de France, qui a soutenu un grand nombre de lancement des innovations présentées, puis par des grandes institutions comme la Caisse nationale des allocations familiales (qui, par ex, dégage une ligne budgétaire en 1996 pour financer les Laep) ou le Ministère de la justice, qui promeut aussi bien la médiation familiale que les espaces rencontre. En parallèle, la professionnalisation des intervenants dans l'accueil de la petite enfance, la gestion post-séparation et l'ensemble des services aux familles contribuent à quadriller le soutien à la parentalité. Tout cela dans un contexte médiatique qui, avec la diffusion des savoirs psychologiques, met l'accent sur la mission éducative des parents et l'importance de la dimension affective dans l'éducation des enfants.

Mais la montée de la sensibilité aux problématiques sécuritaires dans les années 1990 et la diffusion d'un discours sur une supposée « démission des parents » dont les enfants posent problème vont pousser le gouvernement socialiste de la fin de la décennie à réagir en élaborant la mise en réseau et la coordination des actions de soutien et accompagnement de la parentalité en créant les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP) en mars 1999. Réseaux qui ont vocation d'organiser et de promouvoir un soutien personnalisé potentiellement offert à tous les parents.

Ces réseaux mettent en œuvre une logique de régulation de l'ordre social par la parentalité, qui ne pourra que provoquer des tensions, voire des conflits, au sein de la société civile, notamment lorsqu'il s'agira d'aborder par le biais de l'éducation donnée aux enfants les problèmes sociaux comme l'absentéisme scolaire ou la délinquance, dans la mesure où cette éducation est essentiellement conçue comme parentale.

Deux options de gestion politique par la parentalité s'opposent ainsi dans les années 2000, celle par le soutien et l'accompagnement des parents dans leur

mission éducative, qui pose que toute réponse à une difficulté doit être élaborée avec les parents sur la base de la création d'une confiance personnalisée parents-intervenants ; et celle par le contrôle des parents jugés déficients, qui, rendant les seuls parents responsables de toute dérive infantile, pose qu'il convient de les rééduquer eux-mêmes, par le biais de stages parentaux ou de mesures visant à "responsabiliser" les parents, en l'occurrence les sur-responsabiliser. Ce sera le thème central de mon analyse dans *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, paru en 2011. Elle montre que cette politique de gestion sociale par la parentalité, qualifiée de *parentalisme* par beaucoup d'analystes, comporte plusieurs risques.

J'en évoquerai trois ordres :

- risque de sur-responsabilisation des parents, qui renvoie à une double dénégarion, de ce en quoi la place qu'ils tiennent dans les rapports sociaux surdéterminent leur position parentale, et de ce en quoi la formation des enfants est d'autant plus aujourd'hui une formation collective, une cosocialisation ;
- risque de réitération des rôles de sexe traditionnels, notamment pour ce qui concerne les couches populaires, à l'heure de la renégociation du « contrat de genre » social vers plus d'égalité ;
- risque de réduction du parent à sa seule fonction éducative, au détriment de ce qui constitue sa personne et sa spécificité, spécificité qui caractérise directement sa position parentale.



Le soutien à la parentalité comme réponse aux mutations sociales et familiales

Un malaise chez les intervenants du soutien et de l'accompagnement ?

L'existence d'un malaise diffus chez les intervenants du soutien et de l'accompagnement est facile à repérer, car l'intervention auprès des parents pose d'emblée un certain nombre de questions sur le positionnement à adopter et ses éventuelles contradictions, au regard des risques évoqués mais aussi au regard de la politique de gestion, qui a tendance à suivre une double orientation :

- d'une part, un glissement vers une gestion managériale caractéristique du néolibéralisme et de la RGPP (Révision générale des politiques publiques) mise en place en 2007, et remplacée en 2012 par la MAP (Modernisation de l'action publique) ;
- d'autre part, une institutionnalisation du soutien, qui a tendance à le faire entrer dans une logique pyramidale et centralisée.

Les questions qui se posent alors aux intervenants sont d'ordre éthique et remettent à l'ordre du jour tout le travail de préparation qui avait été effectué pour la mise en place des REAAP et leur objectif : « *mettre à disposition (des parents) des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif* »¹. Il s'agit bien de se rencontrer pour assumer au mieux, non pas leur parentalité, mais leur rôle éducatif. Ce qui recadre l'objectif des Reaap comme visant en définitive plus les enfants que les parents, et ouvre la porte à la possibilité de ne plus

considérer les parents que comme des supports ou des instruments d'éducation. Le ver est déjà dans le fruit pourrait-on dire, et quelques années plus tard, en 2010 alors que le gouvernement est désormais à droite, il s'agira avec la création du CNSP, comité national de soutien à la parentalité, de « mieux coordonner les actions d'aide à la parentalité et de prévention de la délinquance des mineurs », selon le Ministre de la famille de l'époque, Nadine Morano.

On retrouve ici la volonté d'allier ce que le mouvement *Pas de 0 conduite pour les enfants de 3 ans*² a opposé en distinguant une prévention prévenante à l'égard des parents et des enfants, c'est-à-dire visant à désamorcer les possibilités de troubles chez les enfants en favorisant la mise en place d'un cadre relationnel adéquat, et une prévention prédictive, c'est-à-dire anticipant chez les enfants agressifs la possibilité d'une dérive délinquante et cherchant alors à les reconditionner selon une logique comportementaliste, voire à les traiter par des "médicaments" comme la Ritaline.

Réussir une telle entreprise était une gageure, à laquelle le gouvernement de l'époque n'avait pas les moyens de répondre, et qui fut assez vite abandonnée, suite à la nouvelle élection présidentielle de 2012 et au changement de gouvernement qui s'en suivit.

L'inflexion des années 2010 et au-delà

Ce qui se met en place à partir de 2010 est une véritable volonté politique d'organiser le soutien à la parentalité en cherchant à l'institutionnaliser tout en laissant à la société civile le principal de la charge d'intervention sur le terrain. Ce n'est pas une mince affaire, pour 2 raisons :

- si l'objectif de soutien transcende les opinions partisans tant ce soutien est devenu une nécessité structurelle sa mise en œuvre s'avère variable selon les positions politiques au pouvoir,

¹ Cf. p.83 de *Soutenir et contrôler les parents*.

² LE COLLECTIF, *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans !*, Toulouse, érès, 2006.

LE COLLECTIF PAS DE 0 DE CONDUITE, *Enfants turbulents : l'enfer est-il pavé de bonnes préventions ?*

Toulouse, érès, 2008 ; *Les enfants au carré ? Une prévention qui ne tourne pas rond*, érès, 2011.



Le soutien à la parentalité comme réponse aux mutations sociales et familiales



- de plus la tendance à l'organisation hiérarchique et à la gestion managériale heurte la logique initiale du soutien/accompagnement et provoque un malaise chez les intervenants difficilement réductible, ne serait-ce que parce que l'Etat ne se donne pas les moyens d'une telle ambition.

Reprenons les étapes récentes illustrant cette tension :

- 2010, création du CNSP et ses antennes locales
- 2012, désinvestissement de ce cadre avec le changement de gouvernement
- 2013, la nouvelle COG désigne la Cnaf / les Caf comme devant être les leaders du dispositif ainsi centralisé de soutien

- 2016, création du Haut conseil à l'enfance et à l'adolescence, qui devient une des 3 entités du Haut conseil à la famille, à l'enfance et à l'âge.

- 2018, parution de la nouvelle COG 2018-2022, articulant la politique de soutien à la politique petite enfance par le biais des Schémas départementaux de service aux familles (SDSF) sur l'ensemble du territoire national.

Il s'agit ainsi de tenter de réduire les importantes inégalités et disparités territoriales de cette politique, en développant une logique centralisée d'intervention que les instances territoriales sont chargées d'appliquer, par le biais notamment des caisses d'Allocations familiales.

■ L'enjeu de la coéducation

Dans le même temps, dans les années 2010, alors que plusieurs évaluations du dispositif Reapp ont été rendues et que plusieurs recherches et écrits ont attiré l'attention sur les risques liés à l'option parentaliste, les institutions accordent de plus en plus d'importance à l'idée de coéducation, c'est-à-dire ont tendance à reconnaître que si les parents sont un acteur majeur en

la matière il convient non seulement de les épauler mais de les coordonner avec les autres acteurs éducatifs, et en premier lieu les enseignants, mais aussi les soignants, les accueillant.e.s de la petite enfance, les éducateurs, les encadrants des différentes activités de loisirs... L'heure est venue de prôner une coéducation renouvelée, et plus largement une cosocialisation.



Le soutien à la parentalité comme réponse aux mutations sociales et familiales

Elaborer la position de soutien à la parentalité

Pour cela, il s'agit d'élaborer une position de soutien à la parentalité qui tienne compte de toute la complexité des positions parentales, de dépendance des facteurs économiques, culturels, sociaux et relationnels qui contribuent à les définir. Ce qui permet alors de laisser les parents en position d'acteurs de leur parentalité, susceptibles d'articuler leur action éducative à la diversité des autres instances éducatives (modes d'accueil, école, institutions...) et de tenir une position de régulation à l'égard des autres influences socialisatrices (médias, pairs...).

Plusieurs approches s'essayent à cette problématisation. Du côté anglo-saxon, elles se situent autour de la logique de l'empowerment, capacité à s'auto-déterminer en quelque sorte, qui est l'objet d'une très grande littérature ; du côté francophone, le

renouvellement de l'approche de la coéducation se traduit par des travaux qui essaient de construire la possibilité d'une collaboration éducative (Jésu, 2004 ; Rayna, Rubio, Scheu, 2010 ; Jésus, Le Gal, 2015 ; Pourtois, Desmet, 2015).

Ma contribution à cette réflexion insiste sur l'idée que si la coéducation est le lieu où peut s'élaborer une mise en synergie des stratégies éducatives, il est nécessaire qu'elle intègre la prise en compte des influences socialisatrices autres que celles qui renvoient aux stratégies d'éducation, et devienne en l'occurrence une cosocialisation.

Explicitons alors ce que représente la socialisation, puis la co-socialisation.

La socialisation comme apprentissage du monde

Pour la sociologue Muriel Darmon la socialisation « *c'est l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit (...) par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert, (...) des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement* » (Darmon, 2006, 6).

L'importance de ce façonnage de *l'individu* par son milieu est bien sûr liée à sa néoténie, c'est-à-dire sa grande prématurité à la naissance, qui fait qu'il a tout à apprendre de son entourage et de sa culture. Tous les acteurs auxquels il est confronté, et tous les environnements auxquels il est soumis, contribuent ainsi à sa socialisation, autrement dit à l'accès à une humanité qui participe des caractéristiques de son milieu de vie, aussi bien proche que plus éloigné. Mais

la durée et l'importance de cette transmission, ainsi que la variabilité des formes et des conditions dans lesquelles elle s'effectue, la rendent particulièrement précaire et sujette à imperfections, qu'il s'agisse de manques, de carences, de court-circuits, d'accidents ou d'impondérables...

En conséquence, le jeune humain est un être particulièrement vulnérable durant sa prime enfance, notamment ses trois premières années. L'homme s'est ainsi révélé comme un être social par essence, et, comme le dit Dany-Robert Dufour (1999), la nature humaine n'existe pas vraiment, elle est d'emblée une seconde nature, ou, dit autrement, une culture humaine.

Organiser la cosocialisation en dispositif

Une des raisons pour lesquelles j'insiste sur l'idée de cosocialisation, venant compléter celle de coéducation (Jésu, 2004 ; Neyrand, 2013), est bien que tout ce qui se transmet n'est pas affaire d'éducation, loin de là. Une

bonne partie de ce que les enfants intègrent se fait par imitation, par imprégnation du milieu de vie et de la culture dans laquelle ils baignent, et ne renvoient pas à des stratégies éducatives, familiales, scolaires ou



autres. Si l'ambiance culturelle n'est pas homogène, par exemple pour des familles d'origine étrangère ou des familles très précarisées, les tensions culturelles et relationnelles peuvent être fortes et l'enfant, confronté à ces conflits de loyauté, profondément insécurisé. Jusqu'à parfois, dans les cas les plus dramatiques, déboucher sur la psychose ou le terrorisme, signifiant ainsi l'impossible conciliation ressentie entre les contradictions culturelles et sociales vécues.

Il conviendrait donc d'élaborer la pensée d'une cosocialisation qui puisse permettre à l'enfant de grandir dans un milieu sécurisant parce que harmonisé. Il faut donc penser la coéducation, non seulement comme partie d'une logique plus large de cosocialisation mais comme une stratégie d'harmonisation éducative de cette co-socialisation, qui pourrait permettre alors aux parents de véritablement tenir une position de régulation de ces diverses influences³.

Dans cette optique, le domaine parental est pensé comme un lieu de verbalisation du vécu -aussi bien entre les différentes positions possibles de parents qu'avec les intervenants -le dialogue servant de support à une élaboration de ce vécu, permettant à la fois de mieux le comprendre et mieux le maîtriser. Ce qui débouche alors sur une prise de conscience de la centralité de la place parentale comme régulatrice des multiples influences socialisatrices sur les enfants, et une capacité accrue à mettre en oeuvre cette régulation.

C'est donner au parent toute sa dimension de chef d'orchestre, à l'heure où la place des médias -traditionnels ou interactifs- n'a jamais eu une telle importance, et où la collaboration avec les autres acteurs de l'éducation (accueillants, enseignants, éducateurs, institutionnels, associatifs) s'avère déterminante dans la construction du sujet et du citoyen en devenir que représente tout enfant.

³ Ce que tente, par exemple, de faire Serge Tisseron avec la campagne 3-6-9-12.



■ Ouvrages

- *L'enfant face à la séparation des parents. Une solution, la résidence alternée*, Paris, Syros, 1994, 4e éd. La Découverte, 2009.
- *Sur les pas de la Maison verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents*, Paris, Syros, 1995.
- *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, PUF, 2000.
- "Mutations sociales et renversement des perspectives sur la parentalité", in Didier le Gall et Yamina
- Bettahar (dir.), *La pluriparentalité*, PUF, 2001.
- "Etre co-parents après la séparation, une entreprise incertaine", *Pratiques psychologiques*, 2, 2003.
- *Préserver le lien parental. Pour une prévention psychique précoce*, Paris, PUF, 2004.
- *Le dialogue familial. Un idéal précaire*, Toulouse, Érès, 2009.
- *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, érès, 2011 (3e éd. 2014).
- « Ambiguïté de la valorisation de la coéducation à une époque de sur-responsabilisation parentale », *Recherches familiales*, 12, 2015, p.279-287.
- *L'amour individualiste. Comment le couple peut-il survivre ?* Toulouse, érès, 2018.
- « La construction historique de la question du soutien des parents en France », *Politiques sociales et familiales*, n°126, 2018/1.
- *La mère n'est pas tout ! Reconfiguration des rôles et perspectives de cosocialisation*, érès, 2019.
- NEYRAND Gérard, ROSSI Patricia, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Toulouse, Érès, 2004 (3^e édition 2007).
- NEYRAND Gérard, Abdelhafid HAMMOUCHE, Sahra MEKBOUL, *Les mariages forcés. Conflits culturels et réponses sociales*, Paris, La Découverte, 2008.
- NEYRAND Gérard, MEKBOUL Sahra, *Corps sexué de l'enfant et normes sociales. La normativité corporelle en société néolibérale*, Toulouse, érès, 2014.
- NEYRAND Gérard, COUM Daniel, WILPERT Marie-Dominique, *Malaise dans le soutien à la parentalité. Pour une éthique d'intervention*, Toulouse, érès, 2018.

Gérard Neyrand



Gérard Neyrand est sociologue, Professeur émérite à l'Université Paul Sabatier Toulouse 3, Membre de l'équipe CRESCO (Centre de Recherches Sciences Sociales Sports et Corps), et responsable du CIMERSS Centre Interdisciplinaire Méditerranéen d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales, laboratoire associatif.

Il a abordé à de multiples reprises les effets des mutations sociales sur la sphère privée et sur les familles, tant au niveau du couple et des rapports de genre, de la parentalité et de la petite enfance, de l'adolescence et de la jeunesse, des relations interculturelles et des processus de précarisation, qu'à celui des positionnements de la société civile, de la vie associative et des institutions à ces égards. Depuis une dizaine d'années, il met plus particulièrement en relief les liens étroits entre les fonctionnements privés et la dimension politique.

Pour cela il a été amené à travailler avec de nombreux organismes commanditaires de recherche, essentiellement dans le secteur public, parmi lesquels le Plan Construction et Habitat, la Caisse Nationale des Allocations Familiales, la Direction de la Population et des Migrations, la Mission Recherche, la Fondation de France, le Ministère de la Culture, l'Agence Nationale de la Recherche.

Interventions

Participation au « groupe de travail et de réflexion sur la parentalité », initié par le Département de l'animation de la recherche de la Caisse Nationale des Allocations Familiales depuis février 2016, sous la responsabilité de Sandrine Dauphin et coordonné par Claude Martin, rapport publié sous le titre *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins*, CNAF-La documentation française, Paris, 2018.

Recherches et enquêtes en cours

- La question des liens en accueil familial, Nathalie CHAPON, Gérard NEYRAND, Caroline SIFFREIN-BLANC, avec la collaboration de Emmanuelle BONIFAY, Mélissa ROSINGANA, CIMERSS/Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED), 2016, publié sous le titre *Les liens affectifs en famille d'accueil* (érès, 2018).
- Enquête en direction des familles en vue de "recueillir les besoins et attentes des parents" sur le territoire de la Communauté des communes du Bassin Decazeville-Aubin dans le cadre du "Réseau parentalité", Nathalie FRAÏOLI, avec la collaboration de Gérard NEYRAND, CIMERSS/Communauté de communes du Bassin Decazeville Aubin et réseau parentalité, 2015.
- Prescription des normes, socialisation corporelle des enfants et construction du genre, Gérard NEYRAND, Christine MENNESSON, et collab., SOI & CAS/ Agence Nationale de la Recherche, 2009-2013.
- Lieux d'accueil Enfants Parents et socialisation(s), Henriette SCHEU, Nathalie FRAÏOLI, avec la collaboration de Gérard NEYRAND, Sylvie RAYNA, Marie-Nicole RUBIO, Fondation de France, CNAF, Acsé, Fondation Bernard van Leer/ Le Furet, 2010.

Précédentes publications



N°1. L'avenir du bénévolat : l'engagement associatif de demain ...
Quelle place pour la relève associative ? - Décembre 2016



N°2. Accès aux droits et aux soins : une responsabilité partagée
Décembre 2017



N°3. Proches aidants : Quelles réalités ? Quelles capacités à agir ?
Mars 2019

Tous les numéros sont disponibles sur notre site internet :
www.udaf94.fr - Rubrique Publications



UDAF 94

Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

INFORMER

ORIENTER

ACCOMPAGNER

REPRESENTER

DEFENDRE

PROTEGER

ACCUEILLIR

**UNE ASSOCIATION
ENGAGÉE AU SERVICE
DES FAMILLES**



**Vous accompagnez un proche
malade, en situation de handicap
ou dépendant**



Nous vous donnons rendez-vous,
un lundi par mois, de 15h à 16h30,
autour d'un thème.

PROGRAMME

Lundi 14 décembre 2020

Comment permettre le maintien à domicile tout en préservant ma santé en tant qu'aidant ?

Lundi 11 Janvier 2021

Que signifie « un proche aidant et être aidants

Lundi 08 février 2021

Que faire lorsque mon proche refuse de l'aide ?

Lundi 08 mars 2021

Du répit pour trouver un équilibre dans la relation d'aide

Lundi 12 avril 2021

L'aide à un proche : sans borne, sans limite ?



NOUVEAU LIEU DE RENCONTRE

Salon de thé Bonne Heure des Dames
49 allée de la Toison d'or Créteil

- BUS 317 - K - 117 arrêt Hôtel de ville
- Métro 8 Préfecture
- Parking Créteil Soleil Porte 25
- Parking Hôtel de ville sortie niveau 0



À cette adresse :
Salon de thé Bonne Heure des Dames
49, allée de la Toison d'or à Créteil



Contact :
01 45 10 17 30
aidants@udaf94.fr



Contactez-nous par téléphone
ou par mail au :
01 45 10 17 30
pcb@udaf94.fr

*Du lundi au vendredi
De 9h à 17h*

Point
conseil
budget

Dispositif labellisé



De quoi s'agit-il ?

- Un lieu ouvert à tous
- Un professionnel à votre écoute
- Des conseils confidentiels et gratuits

Pourquoi ?

- Faire face à une situation financière difficile
- Anticiper un changement de situation
familiale ou professionnelle
- Améliorer la gestion de votre budget

Notre méthode

Information,
diagnostic, conseils,
accompagnement.

Écoute, neutralité,
confidentialité,
approche globale et
familiale.



STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ



LES CAHIERS DE L'UDAF

DU VAL DE MARNE

Directeur de publication : Françoise Souweine

Comité de rédaction : Gérard Neyrand, Christelle Dos Santos, Leila Hamdaoui

Octobre 2020

4a boulevard de la gare, 94470 Boissy-Saint-Léger
01 45 10 32 32 — udaf94@udaf94.fr
www.udaf94.fr



Intertek

cofrac
CERTIFICATION
DE SYSTÈMES
DE MANAGEMENT
ACCREDITATION
COFRAC
N° 4-0014
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr